

UNE LOI POUR SAUVER LE CLIMAT, PAS LE CAPITALISME !



À l'issue des débats à l'Assemblée nationale, le projet de loi « Climat et Résilience », déjà largement en deçà des 149 propositions de la convention citoyenne pour le climat, préserve les grands équilibres du monde d'avant. Celui-là même qui accroît depuis des années inégalités et précarités, qui est responsable des dérèglements climatiques et de la venue de la crise sanitaire que nous subissons à l'échelle planétaire. En l'état, ce projet de loi qui fait l'impasse sur les mesures sociales nécessaires n'est pas à la hauteur de l'urgence climatique.

Il est clair qu'une transformation radicale de nos modes de production et de consommation est incontournable pour répondre aux exigences et aux urgences sociales et écologiques.

Dès lors, la coordination des luttes sociales et des luttes écologiques à même d'avancer dans ce sens devient un enjeu primordial pour le mouvement syndical.

Pour toutes ces raisons, l'Union syndicale Solidaires soutient et appelle à rejoindre les marches pour le climat le 9 mai partout sur le territoire et exige :

- **Une réforme fiscale tournée vers l'intérêt général ayant pour objectif le financement de la transformation sociale et écologique notamment par la conditionnalité sociale et écologique des aides publiques versées aux entreprises.**
- **Des mesures générales dans les secteurs polluants d'accompagnement à la reconversion des travailleurs.euses et le maintien de leurs droits.**
- **L'égalité des droits pour toutes et tous au travail, aucune travailleur.euse n'est illégal.e.**
- **Une baisse du temps de travail à 32 h sans perte de salaire ni flexibilité qui participe à la résorption du chômage et à libérer du temps pour le vivre ensemble et la participation à l'organisation collective de la transformation de la société.**
- **Une nouvelle organisation des services publics en particulier dans la santé et l'éducation, basée sur la proximité qui leur permet de remplir leurs missions aux services de la population avec comme priorité les territoires ruraux et les quartiers populaires.**
- **Une politique publique d'aménagement du territoire axée sur le développement d'emplois locaux non délocalisables, en particulier dans les secteurs du commerce de proximité, du tissu industriel local et de l'agriculture paysanne.**
- **Le renforcement et le développement de transports collectifs urbains, péri-urbains et ruraux qui privilégient le ferroviaire.**

**Pour la justice sociale et l'urgence climatique,
le dimanche 9 mai, retrouvons-nous
massivement et déterminé·es dans la rue !**

**LOI CLIMAT
LA MARCHÉ
D'APRÈS**